



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**TABLE RONDE DE PRESENTATION DU PROGRAMME REGIONAL STRATEGIQUE
POUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Discours de M. François SAUVADET, Ministre de la Fonction publique

ROUEN (SEINE-MARITIME) – 24 OCTOBRE 2011

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le Procureur général,

Madame la Rectrice,

Madame la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi que de me trouver aujourd'hui parmi vous pour la signature de ce Programme régional stratégique (PRS) en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en Haute-Normandie, et je voudrais, avant toute chose excuser ma collègue Roselyne BACHELOT, qui a été retenue à Paris pour participer à une réunion autour du Président de la République.

J'ai tenu à venir à votre rencontre, d'abord pour témoigner de l'engagement qui est depuis 4 ans celui du Gouvernement en faveur des droits des femmes et pour une véritable égalité entre femmes et hommes.

Cette égalité, c'est pour beaucoup aujourd'hui un non-sujet au sens où ce serait une évidence, ce serait au fond un acquis du siècle dernier, tout aurait été dit, tout aurait été fait.

Ce n'est pas, Mesdames et Messieurs, l'idée que s'en fait le Gouvernement.

Derrière ce simple mot d'égalité, c'est un combat pour le respect du droit des femmes qu'il nous faut mener car nous savons qu'en réalité rien n'est fini.

Rien n'est fini lorsque demeurent entre hommes et femmes des inégalités professionnelles, qu'elles se mesurent sur le plan des rémunérations ou sur le plan de l'accès aux responsabilités.



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Rien n'est fini pour toutes ces femmes qui souhaitent s'engager dans la vie publique mais qui sont encore trop souvent les oubliées des grands partis politiques.

Rien n'est fini, Mesdames et Messieurs, pour les milliers de femmes victimes chaque année de violences domestiques. Sur cette question, la loi du 9 juillet 2010 a certes permis d'avancer, pour une meilleure prévention de ces violences et pour une plus grande protection des victimes, mais nous ne pouvons pour autant considérer ce chantier comme clos. Rien n'est fini tant que des femmes continueront, dans notre pays, de craindre en silence les coups de leur conjoint.

Mais, je veux insister sur ce point, là où cette égalité n'était pour beaucoup qu'un simple slogan, un lieu commun de la parole publique, ce Gouvernement, et je veux saluer l'action résolue que mène ma collègue Roselyne BACHELOT, en a fait l'un des points cardinaux de sa politique, mais il en a surtout fait un corpus de mesures concrètes.

Ce Programme régional, qui témoigne de la mobilisation autour d'un même objectif de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, vient aujourd'hui en apporter une nouvelle fois la preuve.

J'y retrouve trois objectifs transversaux :

- Pour l'Etat employeur, s'engager à améliorer l'égalité professionnelle dans la Fonction publique, j'aurai l'occasion d'y revenir.
- Plus largement, améliorer et développer la connaissance de la situation des femmes et des hommes dans les différents domaines de l'action gouvernementale par la production de statistiques sexuées, qui constituent des indicateurs de suivi indispensables pour l'évaluation des politiques publiques.
- Enfin prendre en compte l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes de manière systématique dans la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques.

En cela, votre territoire, la Haute-Normandie, fait figure de précurseur et d'exemple.

Pilotes de cette expérimentation, vous mettez collectivement en œuvre ce programme régional stratégique.

Ce dispositif va permettre de donner plus de visibilité et plus de lisibilité à l'action de l'Etat dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fait même figure de modèle dans la circulaire du 12 septembre dernier, qui entend généraliser cette démarche à l'ensemble de nos territoires.

Il marque ainsi une avancée significative pour la cause des femmes au bénéfice, n'en doutons pas, de la société dans son ensemble.

Vous l'aurez compris, cette rencontre constitue pour moi l'occasion d'adresser mes plus vives félicitations à chacun d'entre vous, à vous Monsieur le Préfet, à vous Madame la déléguée



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

régionale aux droits des femmes et bien sûr aux équipes très impliquées des services déconcentrés.

Elles s'adressent également au rectorat, qui s'est engagé avec force pour la mixité entre filles et garçons à travers l'élaboration et la mise en œuvre de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif. Elles s'adressent enfin à l'agence régionale de santé, qui pilote la lutte contre les mutilations sexuelles féminines.

Ces félicitations, j'y associe bien sûr Roselyne BACHELOT, qui aurait souhaité pouvoir vous les adresser de vive voix.

Le travail accompli est le fruit à la fois d'une mobilisation, d'une expertise et d'engagements personnels et collectifs que je tiens à souligner. Je veux donc saluer une nouvelle fois chacune des parties signataires de ce programme et souligner le rôle que peut et en réalité que doit tenir la Fonction publique dans cette évolution de notre société. Sur des questions aussi transversales, il est en effet profondément nécessaire de développer une approche aussi interministérielle que possible.

C'est d'abord une question de crédibilité de la parole publique. Comment l'Etat, je pense ici particulièrement à l'égalité professionnelle et salariale, pourrait-il affirmer des principes à portée générale tout en exemptant nos services publics ?

C'est une démarche qui est également empreinte de pragmatisme. Premier employeur de France, l'Etat et les collectivités publiques ont la possibilité, par leurs engagements et par leurs décisions, d'initier des dynamiques et de faire changer les mentalités.

L'Etat doit être exemplaire et dans la place qu'elle fait aux femmes, la Fonction publique, se doit elle aussi d'être exemplaire. Il ne peut tout simplement pas en être autrement.

La réalité nous la connaissons, grâce notamment à l'état des lieux que vous avez, chère Françoise GUEGOT, réalisé dans votre rapport, rapport dont je veux une nouvelle fois souligner la qualité : Alors que la Fonction publique compte à l'heure actuelle près de 60 % de femmes, celle-ci n'occupent que 10 %, quand ce n'est pas moins, des postes à responsabilité.

Au-delà de cette inégalité, flagrante en ce qui concerne l'accès aux postes à responsabilité, figure une autre injustice, plus discrète mais non moins choquante, je pense aux écarts de rémunération entre hommes et femmes occupant des postes comparables. Votre rapport nous a permis de mettre enfin des chiffres sur cette réalité : 7% d'écarts entre le salaire médian des femmes et celui des hommes en ce qui concerne les emplois pourvus sur décision du Gouvernement, 5 % d'écart en ce qui concerne les administrateurs civils et, *in fine*, des écarts sensibles dans la plupart des grands corps.

Mesdames et Messieurs, je veux le dire aussi clairement que possible, cela doit changer.



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dès ma prise de fonctions, j'ai tenu à faire de ce chantier l'une des lignes directrices de mon action en tant que Ministre de la Fonction publique. C'est pourquoi j'ai tenu, notamment, à ce que mon cabinet compte en son sein une spécialiste reconnue de ces questions afin de veiller, précisément, à ce que chacune de nos initiatives s'inscrive dans le respect de cette véritable exigence qu'est la parité. J'ai plaisir à la saluer aujourd'hui, d'autant plus qu'elle vit et enseigne ici, à Rouen.

Cela doit changer et cela changera.

Mesdames et Messieurs, cela changera en agissant sur des problématiques très précises. C'est le cas notamment de la difficulté pour les femmes de concilier vie privée et vie professionnelle. C'était, chère Françoise GUEGOT, l'une des propositions de votre rapport et je me réjouis donc qu'elle apparaisse d'ores et déjà comme l'un des objectifs transversaux de ce programme régional stratégique.

Sur le plan de l'accès aux postes à responsabilité, il importe de mieux identifier les femmes en mesure d'accéder à des postes de responsabilité. Qu'il s'agisse de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière ou encore de la fonction publique territoriale ce vivier existe, à nous de trouver les outils et les moyens de le mettre en valeur.

Au-delà, je veux rappeler que ce rapport a été présenté aux partenaires sociaux au mois d'avril dernier, et que nous nous sommes, depuis, réunis à quatre reprises, Gouvernement et organisations syndicales, pour travailler sur les suites à donner à l'ensemble de ses propositions. Ces séances de travail, riches d'échanges ont déjà permis la rédaction d'un protocole d'accord et celui-ci fera, dès les prochaines semaines, l'objet d'un nouveau dialogue avec les représentants syndicaux désignés au cours des élections professionnelles de jeudi dernier.

Après le temps du dialogue social viendra celui du débat parlementaire.

Le projet de loi visant à lutter contre la précarité dans la Fonction publique, que j'ai présenté en Conseil des Ministres le 7 septembre dernier, sera examiné par le Parlement avant la fin de la législature. En sécurisant le parcours professionnel des agents non titulaires, ce texte permet d'ores et déjà d'améliorer la situation des femmes dans la fonction publique, celles-ci étant plus exposées que les hommes à l'emploi précaire.

Je souhaite cependant que le Parlement se saisisse de ce débat pour aller plus loin et avancer sur la question de l'égalité professionnelle.

Je pense en premier lieu à la question de la prise en compte des périodes passées en congé maternité. C'est un fait, à l'heure actuelle ces périodes sont encore le plus souvent génératrices de véritables préjudices de carrière et de retraites pour les femmes. Cela aussi cela doit changer et il importe que le débat au Parlement nous permette d'inscrire dans la loi un dispositif plus équitable.



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Je souhaite également que nous puissions avancer sur la problématique de l'accès aux responsabilités en encourageant la présence des femmes dans les conseils d'administration, dans les jurys de concours ainsi, plus largement, que dans l'ensemble de l'encadrement supérieur.

Mesdames Messieurs, vous le voyez, notre ambition pour la parité ne se limite pas aux discours, elle est forte et profonde et c'est pourquoi j'attends beaucoup, Mesdames et Messieurs les parlementaires, du débat que nous aurons à l'Assemblée nationale et au Sénat.

En matière d'égalité entre hommes et femmes, l'Etat doit mener une action exemplaire et résolue. Il le fait et il continuera de le faire. Mais en éprouvant sur le terrain des solutions innovantes et en identifiant des bonnes pratiques, vous êtes les vraies ambassadrices et ambassadeurs de cette cause à laquelle nous tenons tant.

Je vous remercie,